



Mercredi, 15 septembre 2021

Procès-verbal des scrutateurs

Etabli le 15 septembre 2021 lors du dépouillement de l'Assemblée Générale des Jardins familiaux de Fribourg et environs 2021, tenue par vote par correspondance.

Préambule

Le Président, Franco Criscione, salue les personnes présentes et demande au secrétaire, Eric Thorimbert, de tenir le procès-verbal du déroulement du dépouillement et des résultats du vote par correspondance. Le Président procède à l'appel nominatif.

Sont présents pour le dépouillement :

- Marcel Burri, vice-président et responsable secteur Torry, membre de l'AJFFE
- Teodoro Jurado, responsable du secteur Bertigny, membre de l'AJFFE
- Roger Genier, caissier, membre de l'AJFFE
- Eric Thorimbert, secrétaire, membre de l'AJFFE
- Franco Criscione, président, membre de l'AJFFE

Le président valide que chaque personne présente est effectivement membre de l'association et donc habilitée à officier comme scrutateur.

Le Président rappelle le cadre dans lequel ce scrutin a été organisé et en particulier le cadre légal en relisant le début du courrier adressé aux membres.

Le Conseil fédéral dans le cadre de l'ordonnance fédérale COVID n°3 du 19 juin 2020 dans son article 27 stipule que : L'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement par écrit ou sous forme électronique.

En conséquence et afin de préserver la santé de toutes et tous, et en particulier de tous nos membres les plus âgés, les points de l'ordre du jour soumis au vote de l'assemblée générale 2021 vous sont présentés par écrit pour décision.

Le président précise que cette opération se déroulera conformément au guide pratique des préposés au registre électoral du canton de Fribourg par analogie, et respecte les statuts de l'AJFFE. Il précise les modalités du scrutin: le vote blanc existe dans la LFDP (Loi Fédérale sur les Droits Politiques) mais il est considéré comme nul dans l'établissement des résultats d'une votation. Ainsi on comptera total des réponses (doit être égale aux nombres de bulletins rentrés), déduire les votes blancs ou nuls, annonce les votes valables, annonce la majorité ((votes valables/2)+1) nombre de oui, nombre de non, résultat.

Le bureau ainsi constitué officie comme scrutateur et est présidé par le Président de l'AJFFE qui ne participe pas au dépouillement, son rôle étant de surveiller le bon déroulement du dépouillement.

Déroulement du dépouillement

1. Chaque scrutateur compte ensuite le nombre de bulletins (enveloppe) rentrés et le note sur la feuille de report des scrutateurs transmise par le Président. Les chiffres sont rapportés au Secrétaire. Le total détermine le nombre de participants au scrutin.
2. Les enveloppes sont ensuite ouvertes, les enveloppes vides conservées séparément.
3. Les bulletins sont ensuite répartis entre les scrutateurs qui comptent les réponses à la question 1, en mettant un trait/vu à côté de la réponse comptées. Ils reportent leur comptage sur la feuille de report des scrutateurs et annoncent les résultats: nombre de oui / de non / de blanc ou nuls / pour cette question au Secrétaire qui note le résultat.
4. Les bulletins sont rassemblés et redistribués entre les scrutateurs qui procèdent de la même manière pour la question 2, puis la question 3 et ainsi de suite.
5. Une fois le décompte de toutes les questions terminées, les bulletins comptés sont visés, ainsi que la feuille de report des scrutateurs, et datés par les scrutateurs puis remis au Président. Le Président mettra une copie du PV des scrutateurs, dès que ce dernier aura été rédigé par le Secrétaire, dans un carton avec les bulletins et les enveloppes et scellera le carton. Ce carton et son contenu seront conservés jusqu'après l'approbation du PV des scrutateurs lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2022. Le Président déposera le carton dans les meilleurs délais dans les archives de l'association dans le local de Bertigny.
6. Le caissier effectue les totaux pour chaque questions / et bulletins comptés.

Résultats

Le caissier effectue les totaux pour chaque questions / et bulletins comptés

Nombre d'enveloppes en retour = 106

Nom du Scrutateur	M. Burri	M. Jurado	M. Thorinberg	M. Genier		Total	
Nombre d'enveloppes	20	26	30	30		106	nombre de participants
Assemblée générale 2021 de l'AJFFE							
Question 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019	Nbr réponse oui	19	19	26	26		90
	Nbr réponse non	0	0	0	1		1
	Nbr réponse blanc/nul	1	7	4	3		15
Totaux	20	26	30	30	0	106	doit être égal au nombre de participant
Question 2 :							
Approbation du résultat du vote de l'assemblée générale 2020 selon le procès-verbal du 4 juin 2020	Nbr réponse oui	19	20	25	27		91
	Nbr réponse non	0	0	0	0		0
	Nbr réponse blanc/nul	1	6	5	3		15
Totaux	20	26	30	30	0	106	doit être égal au nombre de participant
Question 3 :							
Approbation des comptes 2020 et décharge au comité, caissier et vérificateurs des comptes	Nbr réponse oui	20	22	27	27		96
	Nbr réponse non	0	0	0	1		1
	Nbr réponse blanc/nul	0	4	3	2		9
Totaux	20	26	30	30	0	106	doit être égal au nombre de participant

Question 4 : Approbation du budget 2021	Nbr réponse oui	20	23	26	27		96
	Nbr réponse non	0	0	0	0		0
	Nbr réponse blanc/nul	0	3	4	3		10

Totaux

	20	26	30	30	0
--	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

10
6 doit être égal au nombre de participant

Elections statutaires au comité.

Question 5.1 : Acceptez-vous l'élection de M. Adel Mejri	Nbr réponse oui	17	14	20	19		70
	Nbr réponse non	0	1	1	9		11
	Nbr réponse blanc/nul	3	11	9	2		25

Totaux

	20	26	30	30	0
--	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

10
6 doit être égal au nombre de participant

Question 5.2 : En cas de refus d'élire le candidat ci-dessus, acceptez-vous de déléguer au nouveau comité la compétence de désigner un ou des rem-plaçants jusqu'à l'AG 2022.	Nbr réponse oui	13	14	14	21		62
	Nbr réponse non	2	2	2	8		14
	Nbr réponse blanc/nul	5	10	14	1		30

Totaux

	20	26	30	30	0
--	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

10
6 doit être égal au nombre de participant

Question 6 : Acceptez-vous la reconduction du comité actuelle jusqu'à l'assemblée générale de 2022	Nbr réponse oui	19	20	26	26		91
	Nbr réponse non	0	1	1	3		5
	Nbr réponse blanc/nul	1	5	3	1		10


Totaux

	20	26	30	30	0
--	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

10
6 doit être égal au nombre de participant

7. Le Secrétaire transmet les chiffres au Président qui donne lecture des résultats.
 - Il y a donc **106** bulletins valides (égale le nombre de participants)
 - **Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 avril 2019 est approuvé avec :**
90 votes oui / **1** vote non / **15** votes blanc ou nul.
 - **Le vote de l'Assemblée générale 2020 selon le procès-verbal du 4 juin 2020 est approuvé avec:**
91 votes oui / **0** vote non / **15** votes blanc ou nul.
 - **Les comptes 2020 sont approuvés et décharge en est donné au comité, au caissier et aux vérificateurs des comptes avec:**
96 votes oui / **1** vote non / **9** votes blanc ou nul.
 - **Le budget 2021 est approuvé avec:**
96 votes oui / **0** vote non / **10** votes blanc ou nul.
 - **Monsieur Adel Mejri est élu au comité de l'AJFFE avec:**
70 votes oui / **11** votes non / **25** votes blanc ou nul.
 - **L'Assemblée générale accepte de déléguer au comité la compétence de désigner un ou des remplaçants jusqu'à l'AG 2022 avec:**
62 votes oui / **14** votes non / **30** votes blanc ou nul.
 - **L'Assemblée générale accepte de reconduire le comité actuel jusqu'à l'Assemblée générale de 2022 avec:**
91 votes oui / **5** vote non / **10** votes blanc ou nul.
8. Le Secrétaire demande à l'observateur s'il a une remarque sur le déroulement du scrutin. Ce dernier n'a aucune remarque.
9. Le Président fait signer le PV à tous les scrutateurs.
10. L'observateur atteste et signe la conformité et le bon déroulement des opérations.
11. Le Président résume les décisions par écrit, atteste qu'il a été rédigé le 15 septembre 2021 par le Secrétaire à Bertigny dans le respect du cadre légal. Il signe, le secrétaire signe comme auteur du PV.

Signatures :

Scrutateur (prénom, nom) : Eric Thorimberk signature : 

Scrutateur (prénom, nom) : Teodoro Jurado signature : 

Scrutateur (prénom, nom) : Olivero signature :

Scrutateur (prénom, nom) : Roger Gerde signature : 

L'observateur, M. Franco Criscione atteste et signe la conformité et le bon déroulement des opérations.

Signature de l'observateur : 

Le Président, M. Franco Criscione, atteste que le PV des scrutateurs a été rédigé le 15 septembre 2021 par le Secrétaire à Bertigny dans le respect du cadre légal.

Signature du Président de l'AJFFE : 

Signature du Secrétaire de l'AJFFE : 